

Quand bien-être et écologie vont de pair

Eco Hypothèque



Pour les propriétaires attentifs à l'environnement

Vous souhaitez construire ou rénover votre villa ou votre immeuble, selon des critères écologiques bien définis. Alors l'Eco Hypothèque est faite pour vous. La BCF vous propose des avantages décisifs si vous respectez la norme Minergie ou les critères du CECB, le certificat énergétique cantonal des bâtiments.

Les normes Minergie et CECB

Les standards Minergie se fondent sur une excellente isolation des bâtiments. L'étanchéité à l'air, l'absence de ponts thermiques et l'aération douce font partie des critères de base pour l'obtention des certificats Minergie et Minergie-P.

Le CECB est attribué par des experts certifiés. Le certificat renseigne sur la qualité énergétique des bâtiments, selon le modèle des étiquettes-énergie (que l'on retrouve pour l'électroménager, par exemple). Pour bénéficier de l'Eco Hypothèque, la nouvelle construction doit être certifiée en catégorie A et la rénovation d'un bâtiment en catégorie A, B ou C. Pour plus d'informations, consultez le site www.cecb.ch.

Vos avantages

- Conseil personnalisé dès votre premier contact avec la BCF
- Conditions préférentielles dès la consolidation du crédit de construction
- Rabais de 0.5% du taux d'intérêt fixe de 5 ans sur max. CHF 500'000.-

Programme Bâtiments Fribourg

L'Etat de Fribourg propose un programme de soutien financier aux projets de rénovations de bâtiments, de changements de chauffage et de nouveaux bâtiments très performants en énergie.

Pour plus d'informations, consultez le site www.leprogrammebatiments-fr.ch.

Taux et conditions

Nouvelle construction	Certificat Minergie Certificat CECB, catégorie A Certificat équivalent
Rénovation	Certificat Minergie, Certificat CECB, catégorie A, B ou C Confirmation que l'immeuble fait l'objet d'un assainissement prévu dans le «Programme Bâtiments de la Confédération et des cantons» (cf. www.leprogrammebatiments.ch) Certificat équivalent
Taux d'intérêt	0.50% de réduction sur le taux fixe sur max. CHF 500'000.-
Durée	5 ans
Boucllement	trimestriel
Montant minimal	aucun
Montant maximal	CHF 500'000.-
Amortissement	possibilité d'amortir de manière indirecte par des versements sur le compte épargne 3
Dénonciation	pas dénonçable durant 5 ans
Remarque	pas de cumul possible avec d'autres offres incluant également des conditions préférentielles



**Banque Cantonale
de Fribourg**

simplement ouvert